



Fond de plan

- Parcelle cadastrale (PCN 2018)
- Bâtiment (PCN 2018)
- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Cours d'eau
- Délimitation de la zone verte
- Limite communale

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- Zones d'habitation**
 - HAB-1 Zone d'habitation 1
 - HAB-2 Zone d'habitation 2
- Zones mixtes**
 - MIX-1 Zone mixte villageoise
- Zones de bâtiments et d'équipements publics**
 - BEP-1 Zone de bâtiments et d'équipements publics Général
 - BEP-2 Zone de bâtiments et d'équipements publics Sports
 - BEP-3 Zone de bâtiments et d'équipements publics Sports et loisirs
 - BEP-4 Zone de bâtiments et d'équipements publics Créativité
- Zones de sports et de loisirs**
 - SPD-1 Zone de sports et de loisirs - Camping
 - SPD-2 Zone de sports et de loisirs - Centre équestre
- Zones spéciales - Station essence**
 - SPEC-1 Zone spéciale - Station essence
- Zones de jardins familiaux**
 - JAR-1 Zone de jardins familiaux
- Zones superposées**
 - Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
 - Zones d'aménagement différé

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Utilisation	COS	US	DL	CS
Zone d'habitation 1	0.4	0.7	20	0.6
Zone d'habitation 2	0.4	0.7	20	0.6
Zone mixte villageoise	0.4	0.7	20	0.6

Zones de service "urbanisation"

- SU-IP1 Service "urbanisation" - intégration paysage 1
- SU-IP2 Service "urbanisation" - intégration paysage 2
- SU-F Service "urbanisation" - fosse
- SU-CV1 Service "urbanisation" - coulees verte 1
- SU-CV2 Service "urbanisation" - coulees verte 2
- SU-RE1 Service "urbanisation" - recul Route 2000
- SU-RF Service "urbanisation" - recul forêt
- SU-RA Service "urbanisation" - rangée d'arbres
- SU-B Service "urbanisation" - bosquets

Zones de service "coulées et espaces réservés"

- Couloirs pour projets de réfection et d'écoulement des eaux pluviales

Secteurs et éléments protégés d'intérêt commun

- Secteur protégé de type "environnement naturel et paysager"
- Secteur protégé de type "environnement construit"
- Construction à conserver
- Petit patrimoine à conserver
- Mur à conserver
- Garbit d'une construction existante à préserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales et réglementaires spécifiques

- à la protection de la nature et des ressources naturelles (FFH/FN)
- à la protection des sites et monuments nationaux
- Immeubles et objets classés monuments nationaux
- Immeubles et objets classés à l'inventaire supplémentaire
- à la gestion de l'eau
 - Zone de protection des sources
 - Zone inondable - HQ extrême

Indications spécifiques

- Secteur protégé de type "vestiges archéologiques" - zone orange
- Secteur protégé de type "vestiges archéologiques" - zone rouge
- Zones de circulation et de stationnement
- Fonds soumis aux dispositions des articles 13 et 17 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

Tout ce qui découle des articles 17 et 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles est à conserver au plus tard le 31/12/2020. L.P. MONTROYE, S.P.T. GRIESBACH, BROSCH, ZIMMERMANN

DATE	MODIF	MODIFÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
12.08.2019	D	BEZ	MRS	Modifications suite aux remarques du ST AC Habscht du 11.08.2019
27.08.2019	F	BEZ	MRS	Modifications suite aux remarques du ST AC Habscht du 24.08.2019
21.05.2019	E	BEZ	MRS	Modifications suite aux remarques du ST AC Habscht du 21.05.2019
15.05.2019	D	BEZ	MRS	Modifications suite à la réunion avec ST AC Habscht du 05.04.2019
19.04.2019	C	BEZ	MRS	Modifications suite à la réunion avec ST AC Habscht du 10.04.2019

CRÉANÉ: Ben Zeimet VÉRIFIÉ: Melodie Reis CONTRÔLÉ: Marcel Hetto

CLIENT: **ADMINISTRATION COMMUNALE DE HABSCHT**

PROJET: **PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL PARTIE GRAPHIQUE**

LOCALITÉ(ES): Leesbach (DIR)

Septfontaines, Greisch, Roodt, Leesbach

ÉCHELLE: 1:2.500

P.A.C. 85 - 87
BP - 108 L-8333 Capellen
G.-D. de Luxembourg

Tél: (+352) 26 390 - 1
Fax: (+352) 30 56 09
E-mail: luxplan@pt.lu

03 July 2019

LUXPLAN S.A. Ingénieurs conseils